

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

Le 17 octobre 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 13 octobre 2025

Nombre de conseiller en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan
CAZORLA Dominique
CHABRIER Alexandre
DEFOND Marion
DEFOND Thérèse

FORET Clotilde
GIBERT Maryline
GOUTORBE TORRE Jeannine
MOREL Nathalie
PENT Damien

Étaient absent :

CHARBONNIER Jérôme ayant donné pouvoir à GOUTORBE TORRE Jeannine

Secrétaire de séance : GOUTORBE TORRE Jeannine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025
- Participation à la mutuelle santé et à la prévoyance des agents
- Étude de devis pour travaux dans les appartements communaux
- Étude de devis pour travaux dans les toilettes publiques de la place de l'école
- Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement
- Fixation du tarif pour les documents plastifiés
- Proposition de travaux de voiries pour 2026
- Décision modificative
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis pour les analyses de surfaces au restaurant scolaire

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Participation à la mutuelle santé et à la prévoyance des agents

La loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, précisée par l'ordonnance du 17.02.2021, vise à renforcer l'accès des agents à une couverture complémentaire en santé et en prévoyance.

- Complémentaire santé : à partir du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer financièrement à une couverture santé à l'ensemble des agents. Selon le décret du 20.04.2022, cette participation ne peut être inférieure à la moitié du montant de référence de 30 €, soit 15 € minimum. Si un agent a, à titre personnel ou familial, une mutuelle plus intéressante il peut ne pas prendre notre offre.

Parmi les propositions (Mutuelle Nationale Territoriale - MNT, Groupama), le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité celle de Groupama et vote une participation de 30,00 € mensuelle pour chaque agent municipal.

- Prévoyance

Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité une participation de 10,00 € mensuelle pour chaque agent.

Ordre du jour : Étude de devis pour travaux dans les appartements communaux

Pour les appartements communaux situés impasse Henri Pourrat, la chaudière actuelle au mazout est commune aux 2 appartements, ce qui rend difficile la gestion de la consommation d'énergie.

Afin que chaque logement soit indépendant sur le plan énergétique (chauffage et eau chaude), la municipalité a opté pour des poêles à granulés et des chauffe-eau électriques.

Au regard des devis fournis par les entreprises :

- Pour 2 Chauffe-eau électrique : Bost.t 2277,00 HT et Louvet : 2097,96 HT
- Pour 2 poêles à granulés : Agoraflamm : 11 866,00 HT et Louvet : 10546,30 HT

Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité les devis de l'entreprise Louvet.

Ordre du jour : Etude de devis pour travaux dans les toilettes publiques de la place de l'école

Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité les devis suivants :

- Charpenterie des Bois Noirs : 2670,00 HT pour la fourniture et la pose de la porte
- Entreprise Bost : 1464,00 HT pour l'électricité
- Entreprise Bost : 1388,00 HT pour la plomberie
- Les Salles matériaux : 633,68 HT pour les fournitures de matériaux d'isolation.

Les cantonniers assureront les travaux de démontage et d'isolation.

Ordre du jour : Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées

A la suite des transferts de compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes validés, une Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées doit être créée.

Il convient de désigner un(e) délégué(e) y représentant la commune.

Dominique Cazorla est désigné pour représenter la commune au sein de cette commission.

Ordre du jour : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement

Les rapports n'étant pas parvenus à la mairie, ce point sera reporté à l'ordre du jour de novembre.

Ordre du jour : Fixation du tarif pour les documents plastifiés

Il convient de fixer un tarif pour la plastification d'une page A4 et d'une page A3 afin de répondre à une demande d'un particulier ou d'une association ou de la bibliothèque dans le cadre, entre autres, de ses expositions.

Au vu des prix de revient, le conseil municipal vote à l'unanimité et à main levée les tarifs suivants :

Pour un format A3 : 1,50 €

Pour un format A4 : 1,20 €

Ordre du jour : Proposition de travaux de voiries pour 2026

- Réalisation d'une bordure caniveau à Vernassière
- Chemin Jean Rathier (amélioration de la visibilité)
- Combe : revêtement

Ordre du jour : Décision modificative

Compte 276351 + 300 € (travaux de voirie supplémentaires 2025)

Compte 2113-249 - 300 € (place des Grumiers)

Cette décision modificative est validée, à main levée, à l'unanimité

Ordre du jour : Devis pour les analyses de surfaces au restaurant scolaire

Suite au rapport de l'inspection de contrôle au restaurant scolaire, des analyses de surfaces doivent être effectuées par un laboratoire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis du laboratoire Terana de Montbrison (laboratoires d'analyses pour la santé publique) pour un montant de 464,96 € pour quatre analyses annuelles.

Ordre du jour : Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h00 et sera suivie d'un vin d'honneur à la cantine.

- Décorations de Noël et pose du sapin

Le sapin de Noël sera installé au plus tard le 29 novembre. Les décorations seront installées le 5 décembre.

- Les élections municipales de 2026

Elles auront lieu le 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars pour le 2^{ème} tour. La commission communication qui se réunit le jeudi 23 octobre communiquera à ce sujet dans le prochain numéro de St-Priest.info.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 7 novembre 2025 à 20h00 à la mairie.
La séance est close à 22h45.

Le Président,



La Secrétaire,

